

Retour sur le Pré-diagnostic

Accessibilité

Selon les entreprises du territoire, l'accès routier aux zones d'activités est **bon voire excellent**.

La signalétique routière est efficace et **aucun problème de livraison** n'est à constater.

La desserte en **Transport en Commun** est cependant **à revoir**. Malgré un tracé pertinent, les horaires sont peu adaptés au rythme et aux activités industrielles du territoire.

Enfin, la **place des modes doux** reste **restreinte** et est à retravailler.

Impacts économiques

84% des entreprises sollicitées n'éprouvent **pas de problèmes à accueillir leurs clients et fournisseurs**, 70% d'entre elles estiment cependant qu'une meilleure accessibilité améliorerait l'attractivité économique du Val de Saône.

Plus de la moitié des entreprises éprouvent des **difficultés à embaucher** sur le secteur; une sur cinq éprouve des **difficultés à fidéliser ensuite ses salariés**.

Les pratiques des salariés

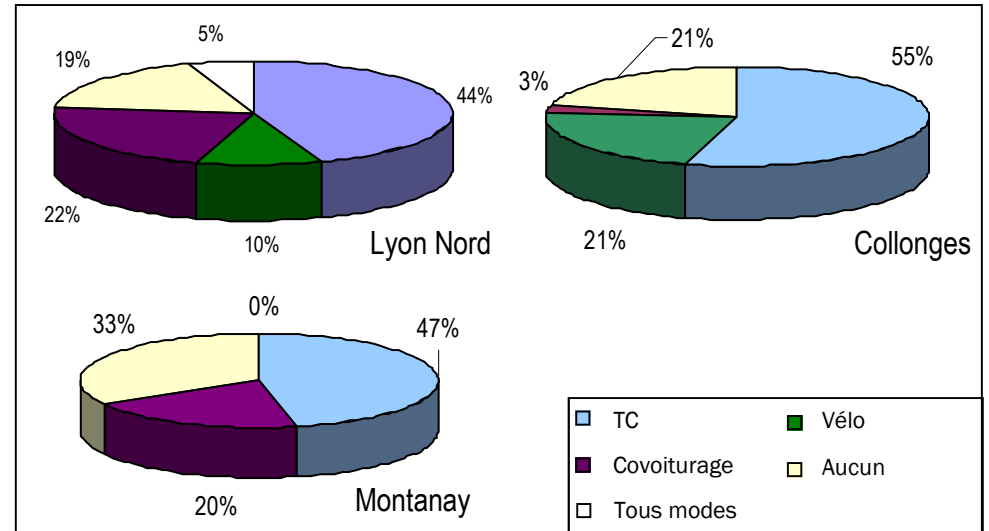
D'une zone d'activités à l'autre, la part d'utilisateurs de la **voiture individuelle** varie de **70 à 85%**.

Les transports en communs et le covoiturage sont les modes les plus utilisés ensuite.

De nombreux salariés utilisent le train couplé à la voiture ou au vélo afin de se rendre sur leur lieu de travail.

Des **pratiques alternatives** sont ainsi **déjà avérées** et témoignent d'un **potentiel à rationaliser l'utilisation de la voiture** grâce à la mise en place de mesures efficaces.

Le potentiel de report modal



Potentiel de report modal par zones d'activités. *Enquête salariés 2009*

Les conclusions

- Des entreprises intéressées et motivées :
- 13 entreprises de la zone ont été rencontrées;
 - 6 ont un intérêt fort à s'insérer dans une démarche
 - 4 d'entre elles ont un intérêt simple
 - les autres seraient avantagées par une meilleure gestion de la mobilité.

Une dizaine d'entreprise a montré sa volonté de s'impliquer dans la démarche et de voir aboutir un plan d'action. Ce potentiel, lié à une masse salariale prête à une évolution de ses modes de déplacements, permet de valider le lancement de la démarche Plan de Déplacement InterEntreprise.

Afin de voir aboutir ce projet, le SCSMO a décidé en 2009 de **lancer la phase de diagnostic et prévoit la réalisation d'un plan d'action à l'horizon 2011**.